

500 TERRITOIRES à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE ET POUR LE CLIMAT



QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
KEMPER BREIZH IZEL

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CROISSANCE VERTE



TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
Convention particulière d'appui financier



#VotreEnergie

TERRITOIRE à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Entre

L'État, représenté par Madame Ségolène Royal, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations internationales sur le climat,

Et

Quimper Cornouaille Développement et Quimper Bretagne Occidentale, territoires co-lauréats représentés par leur Président, Monsieur Ludovic Jolivet,

Les collectivités ou EPCI ci-après, en tant que bénéficiaires d'une part de l'appui financier :

- Concarneau Cornouaille Agglomération, représentée par son Président, Monsieur A. Fidelin
- Douarnenez Communauté, représentée par son Président, Monsieur E. Le Floch
- Quimperlé Communauté, représentée par son Président, Monsieur S. Miossec
- Communauté de Communes du pays Bigouden Sud, représentée par son Président, Monsieur R. Tanter
- La ville de Quimper, représentée par son Maire, Monsieur L. Jolivet,
- La ville de Briec, représentée par son Maire, Monsieur J. H. Petillon,
- La ville d'Edern, représentée par son Maire, Monsieur J.P. Cozien,
- La ville d'Ergué Gabéric, représentée par son Maire, Monsieur H. Herry
- La ville de Guengat, représentée par son Maire, Monsieur Y. Le Guélaff
- La ville de Landrévarzec, représentée par son Maire, Monsieur H. Trelleu,
- La ville de Landudal, représentée par son Maire, Monsieur R. Messenger
- La ville de Langolen, représentée par son Maire, Monsieur J.-R. Cornic
- La ville de Locronan, représentée par son Maire, Monsieur A. Gabriele,
- La ville de Plobannalec Lesconil, représentée par son Maire, Monsieur B. Jullien
- La ville de Plogonnec, représentée par son Maire, Monsieur C. Keribin,
- La ville de Plomelin, représentée par son Maire, Monsieur J.P. Le Dantec
- La ville de Plonéis, représentée par son Maire, Monsieur C. Corroller,
- La ville de Pluguffan, représentée par son Maire, Monsieur A. Decourchelle,
- La ville de Pont L'Abbé, représentée par son Maire, Monsieur S. Le Doaré
- La ville de Quéméneven, représentée par son Maire, Monsieur A. Le Quellec,

En présence de la Caisse des dépôts et consignations,

En présence de l'Ademe,

Vu la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, notamment son article 20-II,

Vu la convention du 31 mars 2015 relative à la création et à la gestion d'une enveloppe spéciale Transition énergétique par la Caisse des Dépôts dans le cadre du Fonds de financement de la transition énergétique (FFTE), dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016,



Vu la convention de gestion de l'enveloppe spéciale Transition énergétique du 4 mai 2015, dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016,

Vu la lettre de notification des résultats de l'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte » du 9 avril 2015,

Il est convenu ce qui suit

Préambule

Le programme des « territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé à l'automne 2014 par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer vise à territorialiser la politique de transition énergétique et à donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer notamment à atténuer les effets du changement climatique, encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales et faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans.

Afin d'accompagner l'ensemble des projets créatifs et innovants, un fonds de financement de la transition énergétique, doté de 1,5 milliard d'euros sur trois ans, contribuera notamment à financer les territoires lauréats, en complément des autres financements publics existants. Dans ce cadre, le territoire lauréat a présenté un projet qui figure en annexe 1 approuvé par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et bénéficie à ce titre d'un appui financier spécifique pour l'accompagner dans son projet.

Article 1 - Objet et durée de la convention

La présente convention a pour objet de préciser, d'une part, les actions qui seront mises en œuvre par les territoires co-lauréats et les bénéficiaires ainsi que leurs engagements à ce titre et, d'autre part, les modalités d'attribution et de versement de l'appui financier du FFTE. La présente convention entre en vigueur à compter du jour de sa signature. Elle est valable pour les actions ayant connu un démarrage effectif jusqu'au 31 décembre 2017 et prendra fin avec le versement du solde de l'aide et au plus tard trois ans après la date de signature de la présente convention.

Article 2 - Montant et modalités de versement de l'appui financier

Le montant de l'appui financier au titre de la présente convention est fixé à 570 000 euros dans la limite d'un plafond maximal de 80 % de chaque dépense subventionnable. Le contenu de la présente convention pourra être modifié par avenant.



Le versement de la subvention sera réalisé conformément au décret 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement :

- une avance de 5 % de la subvention sera versée, sans demande particulière, dès l'enregistrement de la convention par la Caisse des Dépôts ;
- le solde sera versée sur ordre de paiement établi par le Préfet de région ou la Ministre, après vérification du service fait et des dépenses effectives réalisées par le bénéficiaire ;
- un versement intermédiaire (acompte) pourra être réalisé, sur ordre de paiement établi par le Préfet de région ou la Ministre, à la demande du bénéficiaire, et sur présentation par celui-ci d'un état de factures acquittées et d'une notice d'avancement physique de l'opération dont il s'agit.

Lorsque l'opération cofinancée par l'ESTE dans le cadre de la présente convention ne relève pas du décret de 1999 susmentionné, le versement de la subvention suivra les modalités suivantes :

- un acompte de 40 % sera versé, sans demande particulière, dès l'enregistrement de la convention par la Caisse des Dépôts ;
- le solde sera versé sur ordre de paiement établi par le Préfet de région ou la Ministre, après vérification du service fait et des dépenses effectives réalisées par le bénéficiaire.

Article 3 - Engagements des territoires co-lauréats et des bénéficiaires

Dans le cadre du projet, les territoires co-lauréats et les bénéficiaires s'engagent à :

- a) mettre en place sur leur territoire les actions spécifiques figurant en annexes 1 et 2.
- b) désigner un élu référent qui sera le garant de la démarche du territoire ;
- c) mettre en place une équipe projet animée par un chef de projet à l'échelle du territoire lauréat.
- d) transmettre au Préfet de Région (DREAL) :
 - les justificatifs relatifs aux dépenses subventionnables, acquittées et certifiées par le comptable public ;
 - tout document nécessaire aux engagements et versements ;
 - le suivi et le bilan des actions mises en œuvre.

Les dépenses subventionnables devront être ventilées selon les postes comptables et certifiées exactes par le comptable public.

- e) participer au réseau d'échange d'expérience proposé par la communauté régionale de travail et à collaborer au dispositif d'évaluation.
- f) faire connaître le soutien du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du programme Territoire à énergie positive pour la croissance verte, lors des actions de relations avec la presse (dossier, communiqué de presse, conférences de presse, etc.), en étroite concertation avec le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer ;
- g) apposer sur tout document informatif relatif à l'opération subventionnée, le logo « Territoires à énergie positive pour la croissance verte ». La taille du logo devra être à minima proportionnelle à la part du financement issu du Fonds de financement de la transition énergétique dans le plan de financement global de l'action. L'apposition du logo devra être adaptée à la nature de l'opération (voir les exemples de bonnes pratiques d'utilisation du logo sur le site <http://www.tepcv.developpement-durable.gouv.fr/> rubrique communication).





h) inviter la Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer et le représentant de l'Etat dans le département, à toute manifestation relative à l'inauguration ou la valorisation de l'action subventionnée.

Les territoires à énergie positive pour la Croissance verte sont encouragés également à **promouvoir la biodiversité** et mettre en œuvre des actions concrètes contribuant à

- Favoriser la création d'emplois dans les filières vertes ;
- Eduquer et sensibiliser les jeunes générations aux enjeux de la biodiversité, par exemple en mettant systématiquement en place des coins nature dans les établissements scolaires
- Améliorer la connaissance et la préservation de la biodiversité dans les territoires, par exemple en créant des atlas de la biodiversité ;
- Développer la nature en ville
- Promouvoir des solutions fondées sur la nature pour lutter contre les effets des changements climatiques

Par ailleurs, en leur qualité de territoires exemplaires de la transition énergétique, les collectivités lauréates sont encouragées à **rechercher en permanence l'excellence environnementale au travers de leurs projets d'infrastructures**, notamment en étudiant la possibilité de réaliser des bâtiments passifs ou à énergie positive pour toute nouvelle construction de bâtiment public.

Enfin les territoires sont encouragés à **lutter contre l'artificialisation des sols** en ayant recours au principe de compensation écologique.

Article 4 – Clause de reversement et de résiliation

Les sommes qui n'auraient pas été utilisées, ou qui auraient été utilisées pour une action autre que celles prévues à l'article 3, seront restituées à la Caisse des dépôts et consignations.

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des Parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre Partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.



Fait à Paris, le

Le Président de Quimper Cornouaille
Développement,

Ludovic JOLIVET

La Ministre de l'Environnement,
de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations
internationales sur le climat,



Ségolène ROYAL

Le Président de Quimper Bretagne
Occidentale,

Ludovic JOLIVET

Le Maire de la Ville de Quimper,

Ludovic JOLIVET

Le Président de Douarnenez Communauté,

Erwan LE FLOCH

Le Président de Concarneau Cornouaille
Agglomération,

André FIDELIN

Le Président de la Communauté de
Communes du Pays Bigouden Sud,

Raynald TANTER

Le Président de Quimperlé Communauté,

Sébastien MIOSSEC



Le Maire de Briec,

Jean-Hubert PÉTILLON

Le Maire d'Edern,

Jean-Paul COZIEN

Le Maire d'Ergué-Gabéric,

Hervé HERRY

Le Maire de Guengat,

Yves Le GUÉLAFF

Le Maire de Landrévarzec,

Hervé TRELLU

Le Maire de Landudal,

Raymond MESSAGER

Le Maire de Langolen,

Jean-René CORNIC

Le Maire de Locronan,

Antoine GABRIELE

Le Maire de Plobannaec-Lesconil,

Bruno JULLIEN

Le Maire de Plogonnec,

Christian KERIBIN



Le Maire de Plomelin,

Jean-Paul LE DANTEC

Le Maire de Pluguffan,

Alain DECOURCHELLE

Le Maire de Quéménéven,

Alain LE QUELLEC

En présence de la Caisse des dépôts et
consignations,

Le Maire de Plonéis,

Christian COROLLER

Le Maire de Pont-L'Abbé,

Stéphane LE DOARÉ

En présence de l'ADEME,



Annexe 1.1

PROJET STRATEGIQUE PRESENTE PAR



1 – QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT

Quimper Cornouaille Développement (QCD) est un outil des élus et acteurs socio-économiques dans leurs réflexions collectives et leurs actions concertées en matière d'aménagement et de développement de la Cornouaille.

En tant qu'agence d'urbanisme, Quimper Cornouaille Développement a pour mission d'accompagner, dans un souci d'harmonisation, les élus dans leurs politiques d'aménagement à l'échelle de la Cornouaille. Il s'agit de maîtriser l'urbanisation pour aller vers un territoire résolument durable, de développer une offre d'habitat adaptée aux besoins de la population, de promouvoir des politiques durables de mobilité et de construire des outils partagés d'observation et d'évaluation.

En tant qu'agence de développement économique, Quimper Cornouaille Développement a pour ambition de créer les conditions favorables à la création, l'implantation et le développement des entreprises. L'agence fédère les EPCI de Cornouaille et coopère avec les trois chambres consulaires (Chambre de commerce et d'industrie Quimper Cornouaille, Chambre d'agriculture et Chambre de métiers et de l'artisanat) pour définir de façon concertée la stratégie économique, la promotion et le développement de l'attractivité de la Cornouaille.

Comme une Agence Locale de l'Energie et du Climat, Quimper Cornouaille Développement, en étroite partenariat avec l'ADEME et la Région Bretagne, conseille et accompagne les particuliers, les élus et les acteurs locaux sur les problématiques de transition énergétique. Participer, à l'échelle du territoire, aux efforts nationaux et internationaux, c'est limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES), permettre à la Cornouaille de s'adapter aux impacts des changements climatiques, faire des économies d'énergie, développer les énergies renouvelables, lutter contre la précarité énergétique...

Agence incarnant également le Pays de Cornouaille, Quimper Cornouaille Développement favorise la concertation entre les forces vives du territoire, élus, acteurs économiques et société civile, pour faire émerger un consensus de l'ensemble du territoire sur les enjeux et l'avenir de la Cornouaille.



Pour finir, outil d'ingénierie territoriale, Quimper Cornouaille Développement a pour mission de constituer un référentiel à l'échelle de la Cornouaille, fiable, actualisé régulièrement et qui couvre l'ensemble des thématiques suivies par l'agence. Quimper Cornouaille Développement est ainsi à même de produire et diffuser en interne et aux partenaires, l'information et les analyses nécessaires pour mettre en perspective les enjeux du territoire et éclairer la prise de décision des collectivités adhérentes.

Faire autrement, faire ensemble !

C'est la devise aujourd'hui portée par l'ensemble des élus de la Cornouaille et qui convient parfaitement à cette transition énergétique en marche

2 – L'ORGANISATION DU TERRITOIRE CORNOUAILLAIS

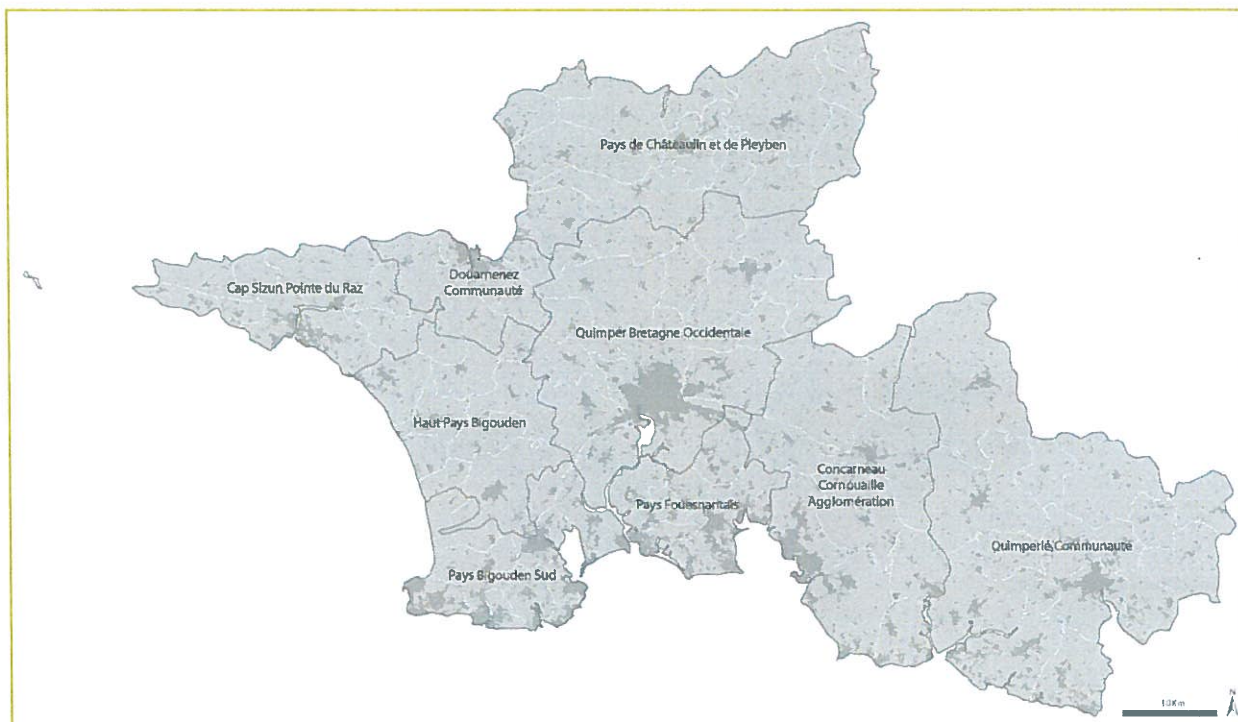
Au 1er janvier 2017, en conséquence de la réforme territoriale définie par la loi NOTRe, l'organisation administrative des EPCI composant la Cornouaille est la suivante :

- Quimper Communauté, la Communauté de communes du Pays Glazik et la commune de Quéménéven se rapprochent pour former une nouvelle Communauté d'agglomération : Quimper Bretagne Occidentale
- Les Communautés de communes de Châteaulin et du Porzay, de la région de Pleyben et la commune de Saint Ségal se rapprochent pour former une nouvelle Communauté de communes : la Communauté de communes du Pays de Châteaulin et de Pleyben.

Le Pays de Cornouaille compte désormais 102 communes regroupées en 9 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

- ✓ 3 communautés d'agglomération :
 - Quimper Bretagne Occidentale
 - Concarneau Cornouaille agglomération
 - Quimperlé communauté
- ✓ 6 communautés de communes :
 - Communauté de communes du Pays de Châteaulin-Porzay
 - Communauté de communes Pays du Cap-Sizun – Pointe du Raz
 - Communauté de communes Douarnenez communauté
 - Communauté de communes du Haut Pays Bigouden
 - Communauté de communes du Pays Bigouden Sud
 - Communauté de communes du Pays Fouesnantais





Limites administratives de la Cornouaille au 1^{er} janvier 2017

3 – CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES ET DEMOGRAPHIQUES

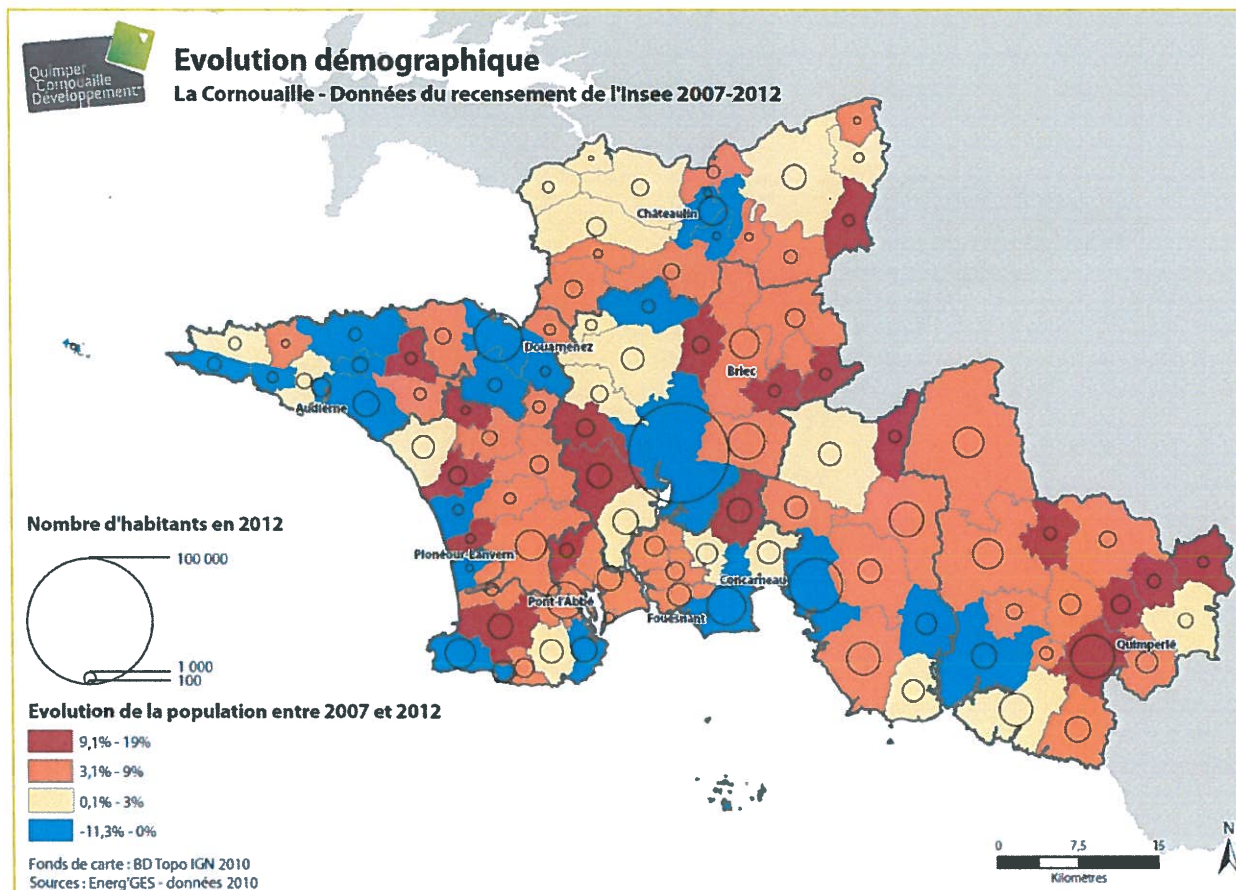
Sur une superficie totale de 2 700 km², le Pays de Cornouaille, s'étend sur près de cent kilomètres d'Est en Ouest et une cinquantaine de kilomètres du Nord au Sud. Ce territoire couvre 40% de la surface du département du Finistère et 10% de la région Bretagne.

Le Pays de Cornouaille est à la fois rural et tourné vers la mer avec ses 330 kilomètres de côtes dont un tiers d'estuaires (Odet, Aven, Belon, Laïta). La Cornouaille est l'exemple type du territoire multipolaire organisé autour de quatre villes de plus de 10 000 habitants : Quimperlé, Douarnenez, Concarneau et Quimper, capitale historique de la Cornouaille, qui tient également le rang de préfecture du Finistère.

Au recensement de 2013, la Cornouaille compte 344 299 habitants soit 38,1% de la population du Finistère et 10,6% de la population régionale. La population cornouaillaise a augmenté de 2,7% entre 2006 et 2013, ce qui représente une hausse de 9 158 habitants.

La densité de population se situe entre la moyenne régionale et la moyenne départementale : 128 hab./km² contre respectivement 119 hab./km² et 134 hab./km². Les communes aux plus fortes croissances démographiques entre 2007 et 2012 se situent en seconde couronne d'agglomération quimpéroise, au sud de la Cornouaille, proches du littoral et le long des infrastructures routières





4 - LES CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES

En 2012, la Cornouaille comptait 130 543 actifs ayant un emploi, majoritairement des employés et des ouvriers. Comme mentionné précédemment la Cornouaille compose 10,6% de la population bretonne, mais certaines catégories dépassent ces valeurs comme les artisans, commerçant et chefs d'entreprise cornouillais qui représentent 11,8% de la Bretagne, ou encore les retraités qui représentent 11,6% des Bretons. À contrario, les agriculteurs exploitants représentent uniquement 7,2% et les cadres et professions intellectuelles supérieures 8,7%. Cette répartition s'explique notamment par l'attractivité forte du littoral pour les ménages à hauts revenus et par une identité agricole plus marquée dans le Nord du département. La Cornouaille est aussi la première zone du Finistère avec près de 250 000 lits touristiques. À elles-seules les communes de Fouesnant et Bénodet concentrent 16,4% de la capacité d'accueil. Plus largement, le Finistère est la seconde destination de l'ouest en capacité de lits marchands (145 311), derrière la Vendée (256 722).

(Source : atlas de Cornouaille - 2014 - CCI Quimper Cornouaille)



5 – LES TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES

Bien que située à la pointe Bretonne, la Cornouaille est un territoire relativement bien desservi : la RN 165 dessert les grandes villes du Sud Bretagne et traverse la Cornouaille de Quimperlé à Châteaulin en passant par Quimper.

Cinq gares cornouaillaises (Châteaulin, Quimper, Rosporden, Bannalec et Quimperlé) sont implantées sur les dessertes : TER (Quimper-Brest et Quimper-Rennes) et TGV Atlantique (Quimper-Paris). L'aéroport de Quimper propose trois liaisons quotidiennes avec Paris et quelques destinations saisonnières.

La Cornouaille compte actuellement 37 ports : dont 8 ports départementaux (7 de pêche et 1 desserte des îles). En 2012, les 7 ports de pêche (Douarnenez, Audierne, St Guénolé, Le Guilvinec, Lesconil, Loctudy, Concarneau) recensaient 400 navires et 2 000 marins. Ils représentent 24% de la pêche fraîche française.

6 – LA BIODIVERSITE

La Cornouaille possède un patrimoine naturel exceptionnel : landes et falaises de la pointe du Raz, dunes et zones humides de la baie d'Audierne, archipel des Glénan, landes et tourbières du Ménez-Hom. Le Pays dispose d'un patrimoine naturel très diversifié, tant maritime, littoral que terrestre. Sont inventoriés à ce jour sur le territoire :

- **67 Zones Naturelles d'Intérêts Écologique, Floristique et Faunistique [ZNIEFF] de type 1**, pour une surface totale de 7 4,5 km² regroupant des milieux maritimes et littoraux,
- **9 ZNIEFF de type 2**, pour une surface totale de près de 193 km² (forêts, vallées, baies ...),
- **11 Sites d'Intérêt Communautaire du réseau Natura 2000** pour une surface totale de près de 137 km²
- **4 Zones d'Importance Communautaire pour les Oiseaux (ZICO)** : Marais de la Baie d'Audierne, Cap Sizun, Archipel des Glénan, Baie de Daoulas - Anse du Poulmic (pour une petite partie),
- **22 tourbières** d'intérêt régional,
- **13 sites soumis à un arrêté** préfectoral de protection des biotopes
- **2 sites géologiques** remarquables,
- **1 Parc Naturel Régional d'Armorique** (pour une partie : 5 communes du territoire)
- **1 Parc naturel marin d'Iroise** regroupant 24 communes (dont 17 en Cornouaille)
- des extensions remarquables d'herbiers à zostères en baie de Concarneau,
- des gisements de maërl en mer, entre les Glénan et la côte,
- des estuaires et rivières à migrateurs (Goyen, Odet, Aven, Isole ...).

7 – HISTORIQUE DE LA POLITIQUE ENERGETIQUE DU TERRITOIRE

Initialement portée par le Pays de Cornouaille, la politique énergétique du territoire a été concrétisée en 2007 avec la nomination d'un élu référent énergie pour la Cornouaille, et la création de deux postes : un conseiller Espace Info Energie à destination du grand public et un conseiller Contrat Objectif Territorial à destination des collectivités.



La création du service énergie et la démarche Grenelle de l'environnement ont favorisé le développement de missions complémentaires. En 2010, la nécessité pour certains territoires de mettre en place un Plan Climat Energie Territorial a permis d'introduire une réflexion plus territoriale de l'énergie.

En décembre 2010, le Pays de Cornouaille a ainsi organisé un rendez-vous de la Cornouaille sur la thématique : « Energies, vers une Cornouaille ambitieuse ? ». Cette journée avait vocation à sensibiliser sur les enjeux du changement climatique et sur la nécessité de mener la réflexion sur l'ensemble du territoire.

À cette occasion, l'ensemble des 95 communes, les 10 EPCI, les chambres consulaires, le conseil de développement, les élus départementaux et régionaux du territoire et l'ensemble des partenaires du pays ont été conviés.

À la suite, le CA a validé la création de la mission animation et coordination de la démarche PCET cornouaillaise. Il a également confirmé le rôle de l' élu référent et proposé la création d'une commission énergie. La commission énergie assure le suivi des missions du pôle énergie, rencontre les différents partenaires et prépare les décisions à prendre en CA. Elle est composée de six élus répartis géographiquement et d'un représentant du Conseil de Développement. Elle est animée par l' élu référent énergie.

En 2011, le personnel et les missions du Pays ont été transférés au sein de Quimper Cornouaille Développement, agence de développement économique et d'urbanisme de Quimper et de Cornouaille. Au sein de Quimper Cornouaille Développement, l'équipe et les missions du pôle énergie se sont étoffées. À ce jour, ce pôle renommé pôle Transition énergétique, compte dix personnes :

- deux conseillers Espace Info Energie [EIE],
- une coordinatrice du réseau TYNEO, plateforme local de rénovation de l'habitat en Cornouaille,
- un conseiller précarité énergétique,
- trois conseillers Conseil en Energie Partagé [CEP],
- un conseiller filière bois énergie,
- une assistante de pôle,
- un responsable de pôle.



Pour 2017, de nouvelles missions sont en cours de réflexion. Quimper Cornouaille Développement, travaille en étroite collaboration avec l'ADEME Bretagne dans l'objectif de signer un contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques pour 2017.



8 – BILAN ENERGETIQUE DU TERRITOIRE

Tout comme la balance énergétique de la Bretagne, celle de la Cornouaille est très largement déficitaire : 7 900 GWh – énergie finale- de consommation contre 700 GWh de production. Seulement, 9% de ses consommations sont réalisées par des moyens de production locaux. Cette part de production d'énergie est faible mais assurée à 83% par des énergies renouvelables.

La consommation d'énergie finale est aux trois quarts imputable aux secteurs résidentiel-tertiaire et déplacement. Le secteur résidentiel-tertiaire consomme 3 900 GWh, principalement en électricité (34%), en produits pétroliers (29%) et en gaz de réseau (21%). Les bâtiments « dévorent » 70% de l'électricité consommée en Cornouaille. Le secteur transport, « mono dépendant » des carburants, monopolise 58% des 3 800 GWh de produits pétroliers importés en Cornouaille.

En assurant 80% des moyens de productions locaux, le bois et l'éolien terrestre sont les deux principales filières d'approvisionnement énergétique du territoire. Les installations solaires photovoltaïques et thermiques, bien que nombreuses (plus de 1 300 unités), pèsent faiblement dans la balance (1,5%).

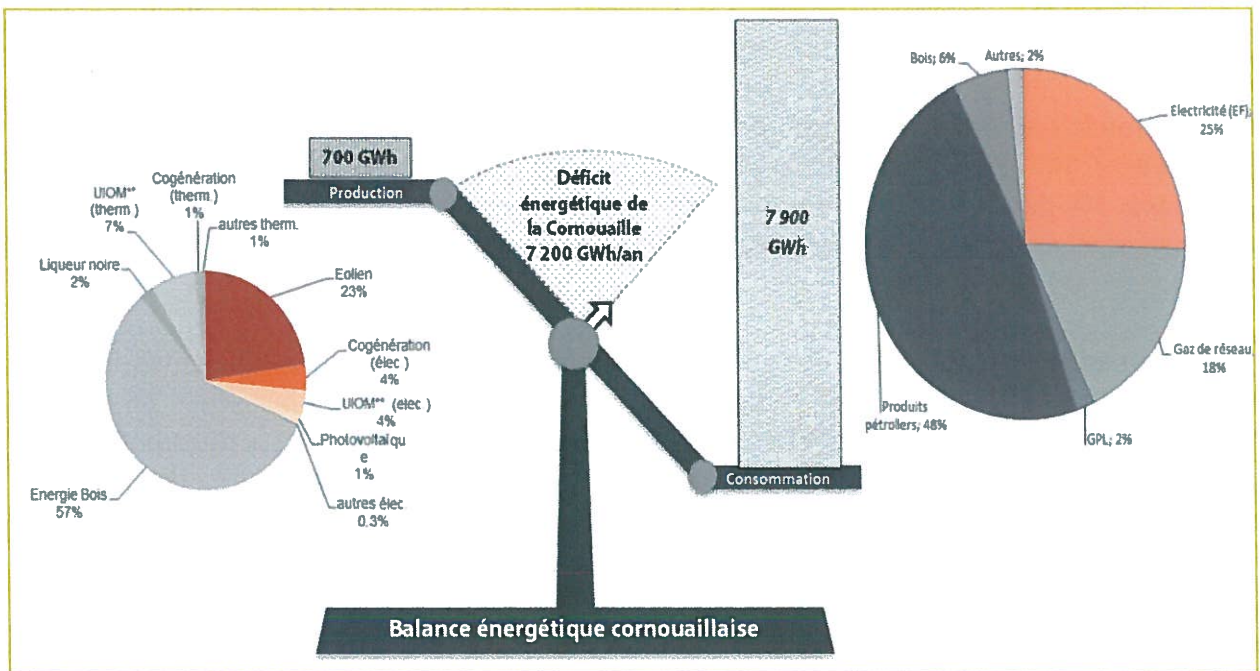
La production d'énergie finale du territoire est évaluée à 700 GWh, à 68% réalisée sous forme de chaleur et à 32% restituée sous forme d'électricité. Le bois énergie est la première ressource locale mobilisée et contribue majoritairement à la production locale. Les calories thermiques (hors auto-consommation) des deux Usines d'Incinérations d'Ordures Ménagères [UIOM] participent pour 11% dans ce bilan. La cogénération, méthanisation et le solaire thermique impactent faiblement les productions de chaleur (2,8%).

Concernant la production d'électricité, elle est en grande partie assurée par l'éolien terrestre (71%), les UIOM (12%) et l'unique installation de cogénération (12%).

La consommation d'énergie finale du territoire est évaluée à 7 900 GWh*. Les produits pétroliers, utilisés principalement comme carburants véhicule et pour le chauffage des bâtiments, concentrent quasiment la moitié des consommations d'énergies finales du territoire (48%).

L'électricité est le second type d'énergie le plus sollicité (25%). Le gaz de réseau, non présent sur l'ensemble du territoire, représentent 18% des consommations. Le bois et le gaz GPL (ou citerne) contribuent respectivement pour 6% et 2% des consommations d'énergies.





Données Ener'GES Bretagne V2010



Annexe 1.2

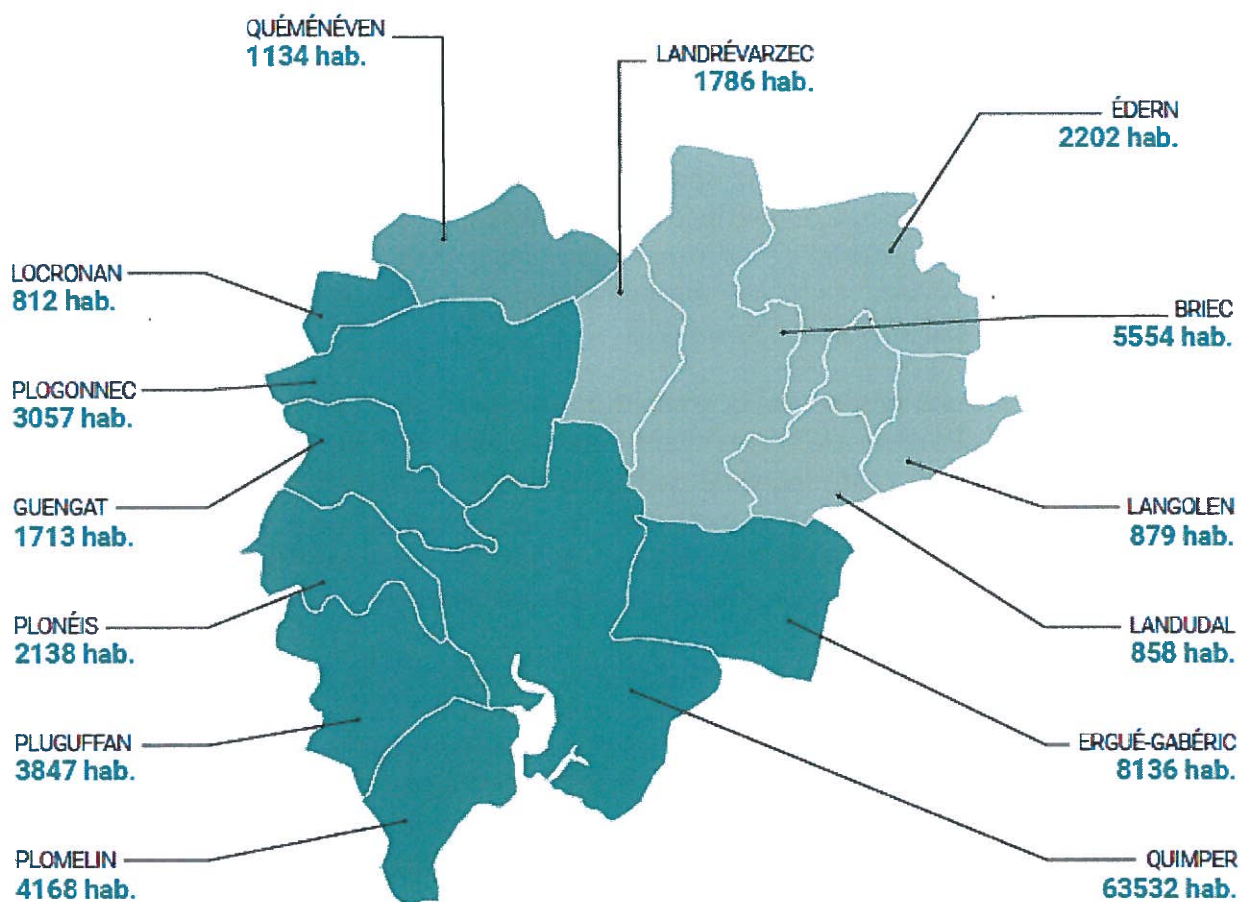
PROJET STRATEGIQUE PRESENTE PAR



1 – QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE



Quimper Bretagne Occidentale est née, le 1^{er} janvier 2017, de la fusion entre Quimper Communauté et la Communauté de communes du Pays Glazik, et de l'intégration de la commune de Quéménéven



Ce nouveau territoire est constitué de 14 communes et forme le principal pôle urbain du Pays de Cornouaille. Il représente désormais la deuxième structure intercommunale la plus peuplée du Finistère après Brest Métropole, avec 100 187 habitants (INSEE 2014), pour 480 km², et exerce un rayonnement en termes d'emplois, de services, de commerces et d'animation culturelle sur l'ensemble de la Cornouaille.

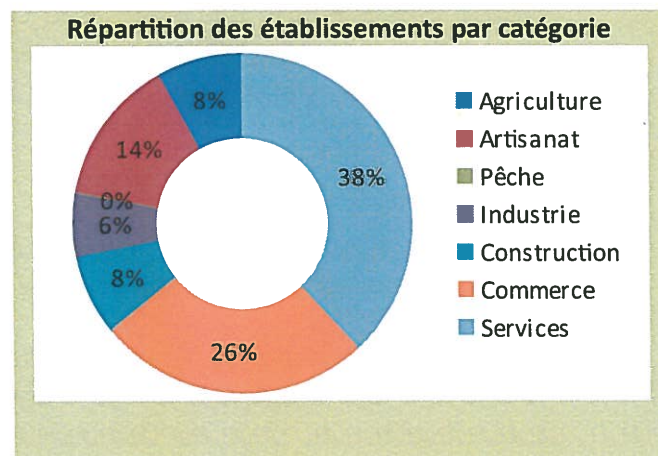
Ville d'art et d'histoire entre terre et mer, capitale économique et touristique de la Cornouaille, Quimper et son agglomération constituent une destination privilégiée, au cœur d'une Bretagne dynamique et attractive. Quimper regroupe 24% des entreprises cornouaillaises ; outre sa forte concentration d'activités liées à l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire, et son attrait touristique, Quimper Bretagne Occidentale concentre, entre tradition et modernité, un vivier d'entreprises aux activités innovantes et fédératives :

- **Des centres d'innovation technologique** très pointus qui ont valu à Quimper Bretagne Occidentale d'être labellisée French Tech : Adria Développement (expertise agroalimentaire), premier centre agri-agro breton de rayonnement international, Act Food Bretagne (fédération de cinq centres d'innovation technologique), Breizpack (interface recherche/industrie de l'emballage), Le Cinq, dont Quimper Bretagne Occidentale est partenaire (centre interentreprises numérique de Quimper).
- **Des centres de recherche et laboratoires d'envergure nationale** : le Lubem, laboratoire de recherche de l'Université de Bretagne Occidentale spécialisé dans l'étude de la biodiversité et de l'écologie des micro-organismes, l'INRA – institut national de la recherche agronomique -, Labocéa – le plus grand laboratoire public français -, Labexia – services analytiques des acteurs de l'agroalimentaire, de l'industrie ou de la grande distribution.
- **Le réseau cornouaillais Ialys** : le soutien de Quimper Bretagne Occidentale à la filière agro-alimentaire passe notamment par Ialys, cluster né en 2010 d'une volonté des acteurs locaux de faire reconnaître et de valoriser la Cornouaille pour ses savoir-faire dans l'aliment, et ses activités affiliées. La filière représente près de 50% des emplois industriels de l'agglomération, soit environ 2 500 emplois.
- **Des entreprises au service de la transition énergétique** : Vol V – construction d'une centrale de production de biométhane qui traitera 30 000 tonnes/an de matières organiques issues de l'agro-industrie quimpéroise, des agriculteurs et de la collectivité -, Blue Solutions (groupe Bolloré) – c'est dans l'usine d'Ergué Gabéric que sont conçues et fabriquées les batteries au lithium des Bluecar, Bluebus et Bluetram -, enfin, c'est à Quimper qu'est né et que se développe le projet d'hydrolienne SABELLA.
- **Un territoire attractif et compétitif** : consciente que l'accès aux services numériques constitue un enjeu majeur d'aménagement du territoire et de développement économique, Quimper Bretagne Occidentale a identifié, dès 2006, les besoins en matière de desserte haut débit sur son territoire et a décidé d'investir pour lancer le projet Herminéo. C'est un réseau public dont l'objet est la suppression de la fracture numérique sur le territoire de l'agglomération, en assurant une desserte haut débit pour tous.



Quimper Bretagne Occidentale	Etablissements	Effectifs
AGRICULTURE		
Entreprises agricoles	438	982
ARTISANAT (rm)		
Total	2 091	
<i>dont artisans purs</i>	757	
<i>dont artisans commerçants</i>	336	
INDUSTRIE COMMERCE SERVICES (rcs)		
Total	4 263	25 227
<i>dont pêche</i>	5	0
<i>dont industrie</i>	327	6 878
<i>dont construction</i>	412	2 392
<i>dont commerce</i>	1 418	6 959
<i>dont services</i>	2 066	8 887

Sources : CCI de Quimper Cornouaille - fichier des entreprises, CMA du Finistère, chambre d'agriculture d'après MSA (2016)



2 – LA POLITIQUE ENERGIE CLIMAT DE QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE

Dès 2010, la Communauté d'agglomération de Quimper (alors Quimper Communauté) a rempli ses engagements au regard de son Agenda XXI, et à son obligation légale, en engageant un Plan Climat Energie Territorial (PCET), voté le 14 décembre 2012. Ce PCET répond à une stratégie d'ensemble visant à décliner les objectifs de – 20% de la Convention des Maires dans les politiques sectorielles de Quimper et de son agglomération. Ce programme a été établi en respectant les six orientations prioritaires issues de l'analyse de l'existant en termes de politiques énergétiques :

- L'urbanisme, l'aménagement, l'habitat
- Le patrimoine de la collectivité
- Les délégations de service public et l'approvisionnement énergétique
- La mobilité
- L'organisation, les achats, les finances
- La coopération avec les communes de l'agglomération.

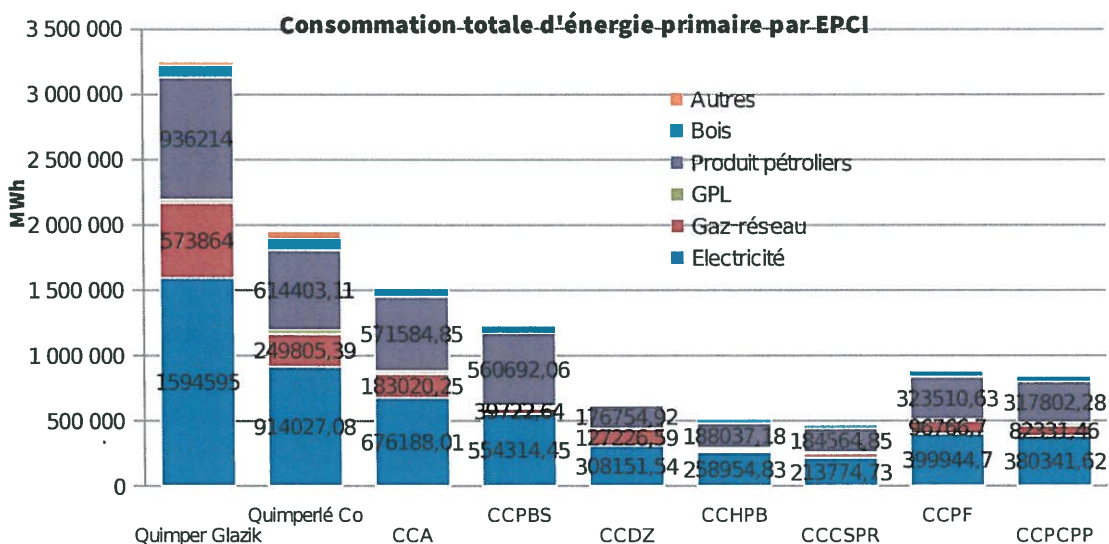
Pour réaliser leur PCET, Quimper ville et agglomération ont choisi de s'appuyer sur la méthodologie Cit'ergie, qui a permis à la collectivité de se fixer des objectifs, de mettre en place un programme d'actions pluriannuel et d'en mesurer les progrès. Cette démarche s'est vue récompensée par l'attribution du label Cit'ergie remis à la ville de Quimper et son agglomération lors de la 14^è édition des Assises Nationales de l'Energie à Grenoble, le 31 janvier 2013. À cette époque, seulement une dizaine de collectivités françaises étaient labellisés, dont Nantes et Rennes dans le Grand Ouest.



La loi du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte a désormais confié aux E.P.C.I. de plus de 20 000 habitants le rôle de coordonnateurs des politiques énergétiques locales et enrichi les plans climats d'une composante « qualité de l'air » ; Quimper Bretagne Occidentale, à la suite de sa constitution au 1^{er} janvier 2017, lancera son nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) dans le courant du 1^{er} semestre 2017, et se positionnera sur l'opportunité de relancer une démarche Cit'ergie en accompagnement.

2.1 - Les consommations d'énergie et émissions de GES de Quimper Bretagne Occidentale
 (source : *Energes-GIP Bretagne Environnement*)

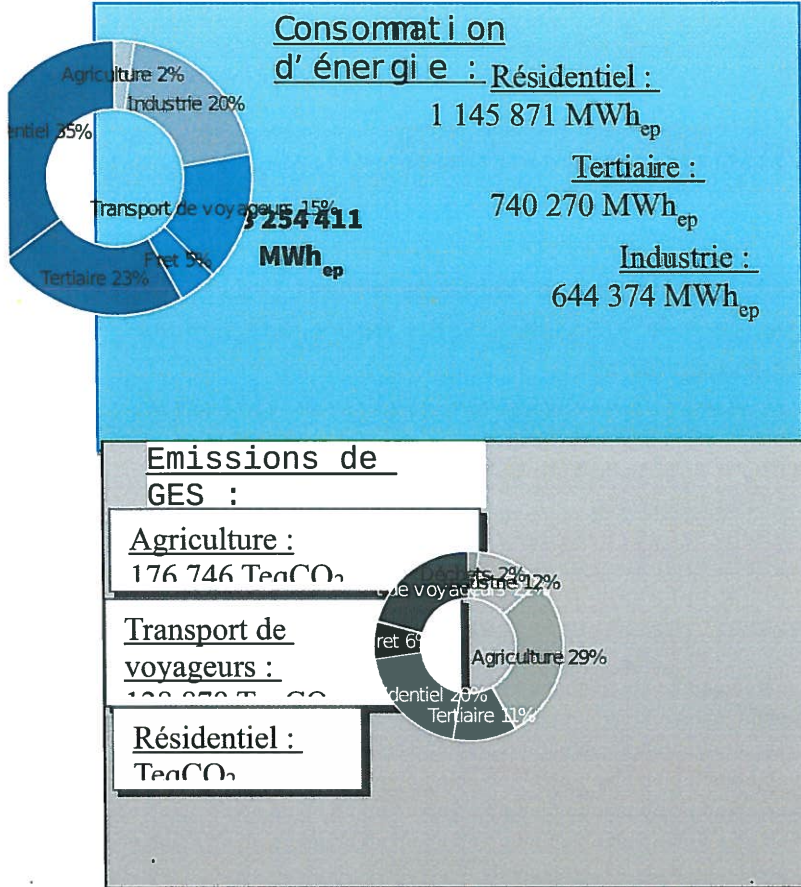
En 2010, le territoire de Quimper Bretagne Occidentale a consommé 3 254 411 MWh_{ep} soit l'équivalent de 326,7 millions de litres de fuel domestique. Ceci correspond à 29% de la consommation du pays de Cornouaille. Par habitant, cela correspond à 3 261 litres de fuel domestique.



La somme des territoires formant Quimper Bretagne Occidentale (Quimper Glazik) représente le plus gros consommateur en Cornouaille, avec une nette prédominance pour l'électricité (chauffage et électricité spécifique), les produits pétroliers étant principalement représentatifs des besoins en déplacement, mais également des besoins de chauffage au fioul domestique.



	Transport voyageurs	Fret	Résidentiel	Tertiaire	Agriculture	Industrie	Déchets	Pêche	UTCF	Total (Hors UTCF)
Consommation d'énergie primaire (MWh _{ep})	494 983	150 606	1 145 871	740 270	78 308	644 374				3 254 411
Emissions de GES (TeqCO ₂)	128 879	39 848	123 813	67 848	176 746	71 321	11 611		-26 407	620 065



C'est le **patrimoine bâti, résidentiel et tertiaire**, qui représente le principal poste de consommation d'énergie ((58%), suivi à égalité par le secteur industriel et le transport de voyageurs et de marchandises (20%). Le monde agricole représente la plus faible part des consommations (2%), destinées essentiellement au chauffage des installations et à la carburation du matériel.

Toutes énergies confondues, la facture annuelle de Quimper Bretagne Occidentale est supérieure à 400 millions d'euros.

Le patrimoine bâti résidentiel et tertiaire constitue le premier poste avec 31 % des émissions de gaz à effet de serre.

Le secteur agricole vient en seconde position, en raison principalement des émissions non énergétiques issues des activités d'élevage et à l'épandage d'engrais synthétiques pour les cultures. Cependant, s'il était possible de comparer le potentiel nourricier du territoire à sa démographie, on pourrait

certainement observer qu'il serait supérieur au nombre d'habitants du territoire. Les émissions énergétiques (7,28%), liées à la carburation des machines agricoles et au chauffage des installations restent marginales.

Le transport et les déplacements restent également un enjeu important en termes d'émission de GES, particulièrement eu égard à la place prépondérante de la voiture individuelle (88% des émissions totales).

2.2 - La production d'énergie renouvelable

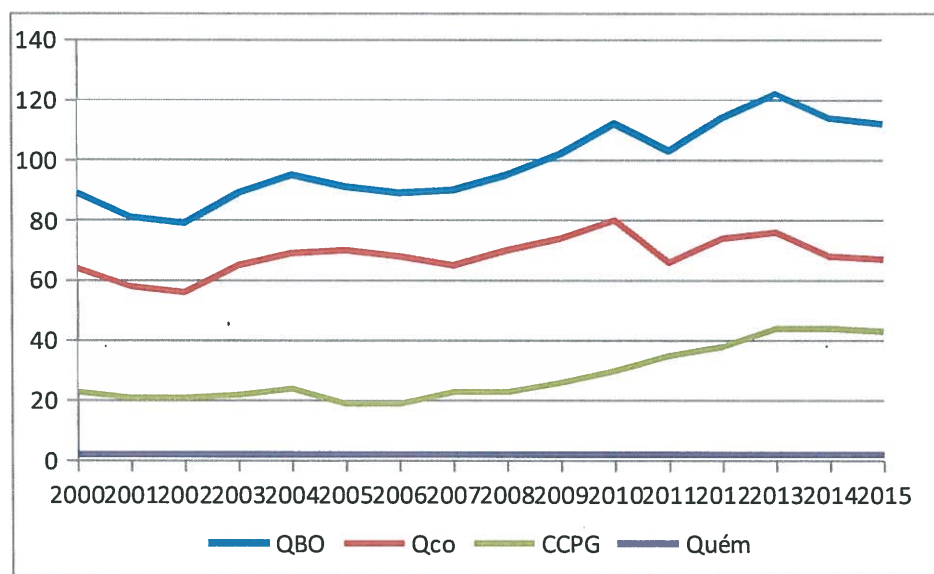
La production d'énergie renouvelable du territoire reste marginale : moins de 4% de l'énergie consommée.



Filière	Source OREGES 2014		
	Nb installations	Puissance MW	Production GWh
Bûche granulés		2	78
UVED	1	4	22
Biogaz	2	2	10
Bois déchiqueté	5	1	1
Photovoltaïque	273	3	4
Solaire thermique	63		
Petit éolien	1		
Totaux		12	115

Même si la production a régulièrement augmenté sur les quinze dernières années (+25%), les objectifs nationaux de la transition énergétique pour la croissance verte seront difficilement atteignables sans une impulsion franche à court et moyen terme :

Evolution de la production d'EnR (QBO = agrégation de CC Pays Glazik, Quimper Cté et Quéméneven)



La production d'énergie sur le territoire reste faible. Pour atteindre les objectifs de la transition énergétique pour la croissance verte, Quimper Bretagne Occidentale, devra, au travers de son PCAET à construire, amplifier ses objectifs en termes d'efficacité et de sobriété énergétique, développer sa production d'énergie renouvelable et soutenir le développement de l'électromobilité et poursuivre les opérations de sensibilisation de tous les habitants du territoire.

Le soutien de l'Etat dans le cadre du label Territoire à Energie Positive pour la croissance verte permettra, dans un premier temps de mettre en œuvre des projets matures, et construits dans le cadre de politiques publiques énergétiques déjà engagées, décrits selon les trois axes suivants.



Annexe 2

PROGRAMME D'ACTIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME



GOUVERNANCE DU PROGRAMME D'ACTIONS – QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE

La démarche s'appuie sur une organisation transversale en mode projet et des acteurs opérationnels :

Pour Quimper Cornouaille Développement :

Un élu référent, garant de la démarche : Monsieur Sébastien MIOSSEC, Président de Quimperlé Agglomération, vice-président de Quimper Cornouaille Développement, référent Energie pour la Cornouaille.

Une équipe projet, chargée du suivi opérationnel de la démarche, et animée par un chef de projet à l'échelle du territoire :

Chef de projet : Nicolas Kerloch, responsable du pôle Energie de Quimper Cornouaille Développement

Pour Quimper Bretagne Occidentale :

Un élu référent, garant de la démarche : Monsieur Jean-Paul COZIEN, Maire, d'Edern, vice-président de Quimper Bretagne Occidentale, en charge de l'énergie, du développement durable et de la gestion patrimoniale des équipements communautaires,

Une équipe projet, chargée du suivi opérationnel de la démarche, et animée par un chef de projet à l'échelle du territoire :

Chef de projet : Jocelyne L'Hyver, chargée de mission énergies et développement durable pour Quimper Bretagne Occidentale



Action n°1

Pompe à chaleur sur eaux usées pour chauffer la piscine Aquarive travaux connexes et A.M.O.

Volet Efficacité Energétique

Description de l'action :

Les deux piscines de **Quimper Bretagne Occidentale** représentent 80% des consommations énergétiques du patrimoine de la Communauté d'agglomération. L'opportunité d'un collecteur d'eaux usées à proximité d'Aquarive permet de programmer l'utilisation de la chaleur fatale produite pour chauffer l'eau et l'air de l'équipement. Cette option a été validée par une étude de faisabilité technique et économique. Les travaux proprement dits pour le système de chauffage, évalués à 700 000 € feront l'objet d'une sollicitation du fonds chaleur de l'ADEME. En revanche, compte tenu de la vétusté de l'équipement, des travaux de reprise sur la centrale de traitement de l'air sont à programmer, ainsi que sur l'ensemble des échangeurs de chaleur desservant les différents réseaux pour un montant prévisionnel de 180 000 €.

Calendrier : Second semestre 2017 – début 2018

Action n°1 : Installation d'une pompe à chaleur sur eaux usées à la piscine Aquarive – travaux connexes			
Maître d'ouvrage	Montant de la dépense (€ HT)	Financement	Montant en €
Quimper Bretagne Occidentale	180 000	TEPCV : 72% QBO : 28%	130 000 50 000
TOTAL (HT)	180 000		180 000
Indicateur et effets attendus			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre		192 000 kg CO₂/an	
Economies d'énergie		760 MWh	

Action n°2

Constitution d'un cadastre solaire

Volet production d'électricité renouvelable

Description de l'action :

Quimper Bretagne Occidentale souhaite encourager le développement du solaire photovoltaïque et thermique en toiture. Pour poursuivre cet objectif, la Communauté d'agglomération fera réaliser un cadastre solaire (analyse du potentiel de toutes les toitures) et des outils de communication qui seront remis à chaque commune du territoire.



Calendrier : consultation lancée en 2017

Action n°2 : Quimper Bretagne Occidentale – Constitution d'un cadastre solaire			
Maître d'ouvrage	Montant de la dépense (€ HT)	Financement	Montant en €
Quimper Bretagne Occidentale	100 000	TEPCV : 70% QBO : 30%	70 000 30 000
TOTAL (HT)	100 000		100 000
Indicateur et effets attendus			
Etudes et sensibilisation réalisées			
Nombre de partenaires engagés			

Action n°3

Acquisition de bornes de recharge pour véhicules électriques

Volet mobilité électrique

Description de l'action :

Dans le cadre de son schéma directeur du parc automobile, et de sa programmation annuelle de renouvellement des véhicules, la **ville de Quimper** achète des véhicules (berlines et petits utilitaires) à motorisation électrique. Ces derniers sont mutualisés avec Quimper Bretagne Occidentale. Afin de compléter son infrastructure, la collectivité installera deux bornes de recharge rapide (une au centre technique, et la seconde sur le parking Providence), et 15 prises pour charge lente.

Calendrier : exercice 2017

Action n°3 : Acquisition de bornes de recharges pour véhicules électriques mutualisés				
Maître d'ouvrage	Nature de la dépense	Montant de la dépense (€ HT)	Financement	Montant en €
Ville de Quimper	Bornes recharge rapide	90 000	TEPCV : 72% QBO : 28%	65 000 25 000
	Prises pour charge lente	22 000	TEPCV : 73% QBO : 27%	16 000 6 000
TOTAL (HT)		112 000		112 000
Indicateur et effets attendus				
Réduction des émissions de gaz à effet de serre				
Travaux réalisés				



Action n°4

Équiper les collectivités locales de véhicules électriques

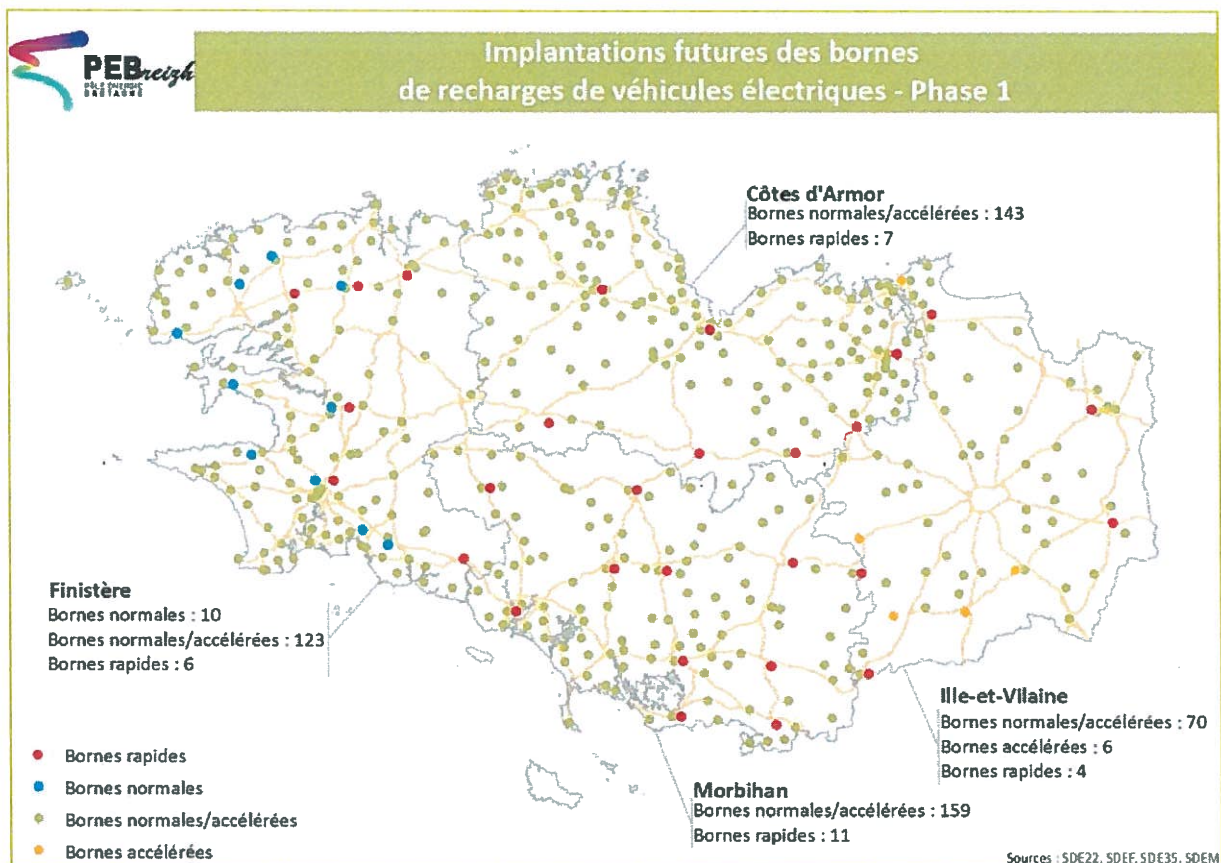
Volet mobilité électrique

Description de l'action :

En Cornouaille en 2010, le secteur du transport représente 25% des émissions de gaz à effet de serre (GES) (source Ener'GES Bretagne). Ainsi, la mobilité durable devient un enjeu essentiel pour réduire efficacement les émissions de GES et les polluants atmosphériques liés au transport.

Favoriser le développement des véhicules propres devient un levier d'action.

Fin 2017, le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF) aura déployé, via le Plan Véhicules Verts Breton, près de 300 bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le département du Finistère. À ce jour, 140 bornes sont d'ores et déjà en fonctionnement.



Les collectivités locales ont un rôle d'exemplarité à jouer sur la mobilité durable, notamment :

- En renouvelant leurs flottes par des véhicules propres. En tenant compte des aides existantes, il est proposé de venir aider les EPCI et communes du territoire à s'équiper d'au moins un véhicule électrique
- En développant l'usage des vélos à assistance électrique pour les déplacements professionnels des agents de ces collectivités.



Action n°4 : Équiper les collectivités locales de véhicules électriques.				
Maître d'ouvrage	Nature de la dépense	Montant de la dépense (€ HT)	Financement	Montant en €
Quimper Cornouaille Développement	1 VAE	1 500	TEPCV : 40% Subv état : 13% QCD : 47 %	600 200 700
Concarneau Cornouaille Agglomération	3 VL	35 400	TEPCV : 40% Bonus éco : 25% CCA : 35 %	14 000 8 850 12 550
Douarnenez Communauté	3 VAE	4 500	TEPCV : 40% Subv état : 13 % Dz Cté : 47 %	1 800 600 2 100
Quimperlé Communauté	2 VL	38 000	TEPCV : 40% Bonus éco : 25% QC : 35 %	15 200 9 500 13 300
Ville de Quimper	10 VL	162 000	TEPCV : 40% Bonus éco : 25% QBO : 35 %	64 200 16 200 81 600
Commune Plobannalec Lesconil	1 VL	25 000	TEPCV : 40% Bonus éco : 25% Commune : 35 %	10 000 6 250 8 750
Commune Pont- L'Abbé	1 VL	28 000	TEPCV : 40% Bonus éco : 25% Commune : 35 %	11 200 2 800 14 000
TOTAL (HT)		294 400		294 400
Indicateur et effets attendus				
Nombre de véhicules achetés				
Nombre de véhicules thermiques réformés				

Action n°5

Installation de ruches communales et lutte contre le frelon asiatique **Volet biodiversité**

Description de l'action :

Les abeilles et autres pollinisateurs jouent un rôle essentiel dans le maintien de la biodiversité, la pollinisation étant un processus indispensable à la reproduction des plantes à fleurs. Présents en Bretagne, et singulièrement en Cornouaille depuis plusieurs années, le nombre d'individus et de nids de frelons asiatiques ne cessent d'augmenter, occasionnant une forte mortalité dans les ruches.



Au regard des enjeux sanitaires et environnementaux liés à la présence de cette espèce, **Quimper Cornouaille Développement souhaite soutenir un programme de lutte collective sur son territoire**, cela dans l'objectif de limiter les nuisances liées à la présence des frelons asiatiques.

Deux actions concomitantes sont proposées :

- Sensibiliser au rôle majeur des abeilles et pollinisateurs avec l'installation de ruches communales en partenariat avec les apiculteurs locaux
- Aider les EPCI et communes, selon la répartition des compétences, à lutter contre le frelon asiatique en participant au co-financement de la destruction des colonies.

Calendrier : 2017

Action n°5 : Installation de ruches et lutte contre le frelon asiatique					
Maître d'ouvrage	Nature de la dépense	Montant de la dépense (€ HT)	Financement	Montant en €	
Concarneau Cornouaille Agglomération	Destruction de nids	60 000	TEPCV : 46% Territoire : 54%	27 778 32 222	
Douarnenez Communauté	Destruction de nids	30 000	TEPCV : 46% Territoire : 54%	13 889 16 111	
Quimperlé Communauté	Destruction de nids et communication	40 000	TEPCV : 46% Territoire : 54%	18 519 21 481	
Cté Cnes Pays Bigouden Sud	Destruction de nids et communication	50 000	TEPCV : 46% Territoire : 54%	23 148 26 852	
Briec	Communes de Quimper Bretagne Occidentale	6 300	TEPCV : 46% Territoire : 54%	2 917 3 383	
Edern		3 948	TEPCV : 46% Territoire : 54%	1 828 2 120	
Ergué Gabéric		813	TEPCV : 46% Territoire : 54%	376 437	
Guengat		2 800	TEPCV : 46% Territoire : 54%	1 296 1 504	
Landrévarzec		Équipement du personnel – fournitures pour piégeage – coût de traitement des nids	3 948	TEPCV : 46% Territoire : 54%	1 828 2 120
Landudal			1 830	TEPCV : 46% Territoire : 54%	847 983
Langolen			1 830	TEPCV : 46% Territoire : 54%	847 983
Locronan			1 830	TEPCV : 46% Territoire : 54%	847 983
Plogonnec			5 500	TEPCV : 46% Territoire : 54%	2 546 2 954



Plomelin		6 300	TEPCV : 46% Territoire : 54%	2 917 3 383
Plonéis		3 948	TEPCV : 46% Territoire : 54%	1 827 2 121
Pluguffan		6 300	TEPCV : 46% Territoire : 54%	2 917 3 383
Quéménéven		1 353	TEPCV : 46% Territoire : 54%	626 727
Quimper		97 300	TEPCV : 46% Territoire : 54%	45 047 52 253
TOTAL (TTC)		324 000		324 000
Indicateur et effets attendus				
Nombre de nids détruits				
Nombre de personnes sensibilisées				

Action n°6

Animations dans le cadre du Breizh Transition – carrefour de la transition énergétique

Volet communication sensibilisation

Description de l'action :

En 2015, Quimper Communauté a été à l'initiative d'un premier festival de la transition énergétique. Cet événement, réalisé en partenariat avec la région Bretagne, la CCI Quimper Cornouaille et différents partenaires locaux, dont Quimper Cornouaille Développement, et labellisé COP 21, a réuni plus de 5 000 visiteurs dont 2 000 sur la journée dédiée aux acteurs économiques. Le succès de cette initiative a appelé la préparation d'une seconde édition en novembre 2017. Outre sa participation en tant que partenaire institutionnel, **Quimper Bretagne Occidentale** souhaite prendre en charge l'organisation d'un rallye de promotion des véhicules électriques.

Calendrier : novembre 2017



Action n°6 : Animations dans le cadre du Breizh Transition 2017			
Maître d'ouvrage	Montant de la dépense (€ HT)	Financement	Montant en €
Quimper Bretagne Occidentale	30 000	TEPCV : 73% QBO : 27%	22 000 8 000
TOTAL (TTC)	30 000		30 000
Indicateur et effets attendus			
Nombre de participants			

Référents en charge du programme d'actions :

Elus en charge du projet :

Quimper Cornouaille Développement : Sébastien Miossec, vice-président et référent énergie – sebastien.miossec@quimper-cornouaille-developpement.fr

Quimper Bretagne Occidentale : Jean Paul Cozien, vice-président en charge des énergies et du développement durable - jean-paul.cozien@quimper-bretagne-occidentale.bzh

Coordinateur et animateur du projet :

Quimper Cornouaille Développement : Nicolas Kerloch – responsable pôle Energie – nicolas.kerloch@quimper-cornouaille-developpement.fr

Quimper Bretagne Occidentale : Jocelyne L'Hyver – Chargée de mission Energie et Développement Durable – jocelyne.lhyver@quimper-bretagne-occidentale.bzh

REFERENTS TECHNIQUES			
Structure partenaire	Nom	Fonction	Adresse mail
Ville de Quimper	Françoise Bontonoux	Responsable Hygiène	françoise.bontonoux@quimper.bzh
	Vincent Précigoux	Chef de service exploitation et gestion du domaine public	vincent.precigoux@quimper.bzh
	Michel Goarin	Responsable du parc de véhicules	michel.goarin@quimper.bzh
Quimper Bretagne Occidentale	Yannik Le Bras	Chef de service amélioration énergétique du bâti	yannik.lebras@quimper.bzh



Tableau financier de synthèse

Maître d'ouvrage	Action	Intitulé	Dépense HT	Auto financement	Taux ESTE	Subvention ESTE
Quimper Bretagne Occidentale	1	Efficacité énergétique - piscine Aquarive	180 000	50 000	72%	130 000
	2	Production EnR -Cadastre solaire	100 000	30 000	70%	70 000
	6	Animations - Breizh Transition 2017	30 000	8 000	73%	22 000
Sous total QBO			310 000	88 000	72%	222 000
Quimper Cornouaille Développement	4	Équipement véhicules électriques	1 500	700	40%	600
Douarnenez Communauté	4	Équipement véhicules électriques	4 500	2 100	40%	1 800
	5	Lutte contre le frelon asiatique	30 000	16 150	46%	13 889
Sous Total Douarnenez Cté			34 500	18 250	45%	15 689
Concarneau Cornouaille Agglomération	4	Équipement véhicules électriques	35 400	12 550	40%	14 000
	5	Lutte contre le frelon asiatique	60 000	32 350	46%	27 778
Sous Total CCA			95 400	44 900	44%	41 778
Quimperlé Communauté	4	Équipement véhicules électriques	38 000	13 300	40%	15 200
	5	Lutte contre le frelon asiatique	40 000	21 550	46%	18 519
Sous total Quimperlé Cté			78 000	34 850	43%	33 719
Plobannaec Lesconil	4	Équipement véhicules électriques	25 000	8 750	40%	10 000
Pont l'Abbé	4	Équipement véhicules électriques	28 000	14 000	40%	11 200
Cté Communes pays Bigouden Sud	5	Lutte contre le frelon asiatique	50 000	26 950	46%	23 148
Briec	5	Lutte contre le frelon asiatique	6 300	3 350	46%	2 917
Edern	5	Lutte contre le frelon asiatique	3 948	2 078	46%	1 828
Ergué Gaberic	5	Lutte contre le frelon asiatique	813	388	46%	376
Guengat	5	Lutte contre le frelon asiatique	2 800	1 460	46%	1 296
Landrévarzec	5	Lutte contre le frelon asiatique	3 948	2 092	46%	1 828
Landudal	5	Lutte contre le frelon asiatique	1 830	940	46%	847
Langolen	5	Lutte contre le frelon asiatique	1 830	940	46%	847
Locronan	5	Lutte contre le frelon asiatique	1 830	940	46%	847
Plogonnec	5	Lutte contre le frelon asiatique	5 500	2 920	46%	2 546
Plomelin	5	Lutte contre le frelon asiatique	6 300	3 350	46%	2 917



Plonéis	5	Lutte contre le frelon asiatique	3 948	2 088	46%	1 827
Pluguffan	5	Lutte contre le frelon asiatique	6 300	3 360	46%	2 917
Quéménéven	5	Lutte contre le frelon asiatique	1 353	683	46%	626
Ville de Quimper	4	Équipement véhicules électriques	162 000	81 600	40%	64 200
	3	Mobilité électrique – acquisition de bornes de recharge pour véhicules électriques	112 000	31 000	73%	81 000
	5	Lutte contre le frelon asiatique	97 300	52 500	46%	45 047
Sous total ville de Quimper			371 300	165 100	51 %	190 247
TOTAL GENERAL			1 040 400	426 089	55%	570 000

